

re avoient resolu d'exécuter les projets concertez entre Leurs Hautes Puissances & le Prince que la mort venoit de leur enlever : pour dissiper la consternation que cette perte avoit causé dans l'Etat, (capable de déconcerter ou de raffroidir quelqu'un de leurs Alliez,) les Etats prirent la resolution suivante le 25. Mars 1702. de renouer d'un nœud plus étroit l'union entre leurs Provinces respectives, & de maintenir les Traitez d'Alliance nouvellement conclus avec les Potentats étrangers, pour la défense des libertez & Religion de l'Etat. Qu'on remediera au p'û ôt aux abus qui peuvent s'être glissez dans la Constitution de la Republique. Qu'on donne incessamment avis à tous les Alliez, que Leurs Hautes Puissances sont constamment resoluës d'exécuter tout ce à quoi elles s'étoient engagées du vivant de leur Chef, & qu'elles sont prêtes de concerter avec leurs Aliez sur les mesures qu'il y avoit encore à prendre, pour parvenir au but que les uns & les autres se sont proposez, afin que chacun d'eux redouble ses efforts, pour prévenir les fâcheuses conséquences que pourroient produire la mort du Chef de la grande Alliance, sur l'habileté duquel toute l'Europe se reposoit.

On remit des Extraits de cette délibération entre les mains de tous les Ministres étrangers qui residioient à la Haye, (à l'exception de ceux de France & d'Espagne,) & l'on en envoya de pareilles à ceux de la Republique dans les Cours étrangères, pour leur servir d'instruction.